



## ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE KITE REGLEMENT INTERIEUR (VERSION 1 - JUILLET 2009)

Avec le partenaire du kite



### 1. Définition

La commission sportive kite de la **Fédération Française de Vol Libre** toutes surfaces confondues porte le nom d'**Association Française de la Classe Kite**.

### 2. Objectifs

L'A.F.C.K. organise le système compétitif kite sur le territoire français et représente les intérêts des compétiteurs kite français, toutes surfaces confondues, auprès des institutions internationales kite représentatives.

Sur les trois environnements compétitifs (nautique, neige et terrestre) l'A.F.C.K. :

- Organise le calendrier des compétitions kite nationales pour le plus grand nombre et pour la délivrance des titres nationaux,
- Produit et fait évoluer lorsque nécessaire les règlements et le cahier des charges des compétitions kite,
- Représente les compétiteurs kite auprès des organisations sportives internationales,
- Propose au comité directeur de la F.F.V.L. un budget prévisionnel d'action et de fonctionnement de l'A.F.C.K.,
- Assiste les divers comités d'organisation des compétitions,
- Produit et fait évoluer les critères de jugement,
- Organise la formation des juges, des directeurs de course et des jurys,
- Propose des équipes de juges formés sur les compétitions nationales jugées,
- Traite de tout sujet ayant trait à la compétition en kite.

### 3. Membres

L'A.F.C.K. est composée :

- d'un référent régional des compétitions kite par ligue régionale, proposé par le président de chacune des ligues régionales,
- d'un représentant des compétiteurs par surface de glisse. Une même personne peut être à la fois référent régional et représentant des compétiteurs.
- d'un représentant des importateurs et constructeurs de matériel par surface de glisse (kitesurf, kitemountainboard & snowkite) proposé par les organisations de constructeurs représentatives lorsqu'il y en a,
- d'un représentant des organisateurs proposé par les organisateurs des manifestations nationales de la saison sportive précédant la nomination.
- De personnes nommées autant que de besoin par le président de la F.F.V.L.

## 5. Durée du mandat

Le mandat des membres de A.F.C.K. persiste le long de l'olympiade en cours. En cas de démission, un membre partant peut être remplacé selon une procédure identique à celle de la nomination initiale.

## 6. Bureau de l'A.F.C.K.

En son sein, les membres de l'A.F.C.K. élisent en début d'olympiade et lorsque nécessaire le bureau composé :

- Du président de l'A.F.C.K.,
- Un Vice président de l'A.F.C.K.,
- Un Secrétaire de l'A.F.C.K.

....qu'ils proposent à l'approbation du comité directeur de la F.F.V.L.

## 7. Rôle du bureau

- Anime les réunions de l'A.F.C.K.,
- Propose le budget prévisionnel de l'A.F.C.K. au comité directeur de la F.F.V.L.
- Propose au comité directeur de F.F.V.L. les différents règlements sportifs.
- Présente le bilan annuel de l'A.F.C.K. à l'assemblée générale de la F.F.V.L.
- Provoque les différentes réunions de l'A.F.C.K.,
- Produit les relevés de décision de l'A.F.C.K.,
- Tient à jour la composition des groupes de travail,
- Assure le lien entre de l'A.F.C.K et les institutions compétitives internationales kite,
- Coordonne les organisateurs nationaux impliqués dans un calendrier international.

## 8. Groupes de travail

Des groupes de travail sont organisés par le bureau et animés par un des membres de l'A.F.C.K. L'animateur du groupe de travail propose au bureau de l'A.F.C.K la liste des personnes qu'il s'adjoit pour les travaux du groupe et le tient informé des avancées du groupe de travail.

## 9. Mode de prise de décision

Au sein de l'A.F.C.K, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président de l'A.F.C.K. possède une voix prépondérante.

10. Assemblée annuelle des compétiteurs

Annuellement, à l'occasion d'une des épreuves du Championnat de France de la surface considérée, l'A.F.C.K. provoque une assemblée des licenciés de l'année détenteurs de la carte compétition afin :

- De délibérer avec eux des axes d'évolution de la compétition,
- D'élire le représentant des compétiteurs à l'A.F.C.K lorsque nécessaire.

11. Réunions de l'A.F.C.K.

L'A.F.C.K. se réunit a minima une fois par an. Les convocations doivent être envoyées au moins 4 semaines avant la date de la réunion. L'ordre du jour doit être communiqué au moins 10 jours avant la date de la réunion sur le site Internet de la F.F.V.L.

~~~~~